
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Jeudi 21 Juin 1792.

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

NOUVELLES.

De Londres, le 15 juin.

VOTRE constitutionnel, M. Chauvelin, ne voit ici que les réformateurs; lui et son bâton épiscopal, ont grande envie de nous régénérer à la Française. Ces messieurs voyent rarement nos ministres, qui commencent un peu à se moquer d'eux; il excitent cependant un autre sentiment qui est facile à deviner. M. Chauvelin ne paroît pas souvent à la cour de Saint-James. M. d'Autun s'y fait voir encore moins, tant ils sont occupés tous les deux d'un des principaux objets de leur mission. On a renoncé à toute idée de former le camp à *Bayshot-heath*. Le gouvernement le croyoit d'abord nécessaire; il craignoit quelque mécontentement caché, mais il est à présent convaincu qu'il n'existe aucun danger, le club réformateur étant devenu l'objet du mépris et de l'indignation générale, et la nation entière ayant témoigné au souverain sa vive reconnaissance, relativement à sa dernière publication contre les séditieux et les libellistes.

Dans toutes les villes du royaume on a célébré l'anniversaire de la naissance du roi avec une magnificence sans exemple; les habitans de Birmingham ont surtout manifesté leur loyauté. Les ennemis de l'état, n'osant plus se montrer, ont quitté Londres. *Sheridan* doit être dans ce moment-ci chez quelque frère jacobin à Paris. Il est beaucoup question d'envoyer milord *Morton* à la cour de Berlin, et milord *Burford*

à celle de Vienne, pour offrir la médiation Britannique entre les puissances belligérantes. Notre gouvernement, qui chérit la paix, ne se soucieroit pas de la voir troublée; c'est ce qui arrivera indubitablement, si les Français attaquent les Pay-Bas et y font quelques conquêtes.

Vienne, 5 juin. Une division des gardes-du-corps Allemands est partie hier pour Francfort.

Sa majesté le roi a cédé aux instances de la brave nation Hongroise; en acceptant les 30 millions de florins que lui ont offert les états pour soutenir la guerre contre vos jacobins. Aussi, 10 mille Croates ont reçu ordre de marcher par le pays de Venise, et de passer, conjointement avec l'armée Milanaise, en Savoie, pour joindre l'armée du roi de Sardaigne.

Offenbourg, le 14 juin. Chaque jour nous voyons conduire des espions qui ont été arrêtés dans le voisinage. Ce sont presque tous des propagandistes d'une secte execrée dans toute l'Europe. Hier on en a conduit un sur son charriot au milieu des huées. Sous prétexte de vendre des fromages, il distribuoit des papiers incendiaires pour nous porter au plus saint des devoirs. On les mene tous à Fribourg. On vient d'en arrêter quatre à Goldsheur, village à deux lieues d'ici, sur la rive du Rhin. (Offenbourg est à 4 lieues de Strasbourg.)

Ulm, 8 juin. Cinq régimens Autrichiens,

cavalerie, quatorze régimens d'infanterie, deux divisions de hussards et un train d'artillerie viennent d'entrer dans la Suabe. Ils viennent de Hongrie, de Bohême et de la Basse-Autriche; ils arriveront vers la fin du mois du côté de Phribourg.

Grenoble, le 7 juin.

Toutes les troupes qui ont le malheur d'être envoyées dans cette ville, sont bien vite corrompues par le club Jacobite. Tous les moyens sont employés; on leur procure souvent le plaisir de sacrifier à Vénus et à Bacchus, sans qu'il leur en coûte rien. On reçoit le soldat membre du club, et si toutes ces manœuvres, bien propres à se concilier son affection en général, ne peuvent réussir, on excite le peuple contre lui, c'est ce qui vient d'arriver au quatrième régiment de dragons, ci-devant Conty. La société patriotique, piquée de ce qu'elle n'avoit pu le faire assister à ses séances, l'a fait insulter par le peuple, dans la soirée du 21 mai; on obligeoit tous les dragons que l'on trouvoit dans les rues, à quitter le panache blanc de leurs casques; on n'entendoit que ces mots: *à bas les panaches, à bas les panaches*. Le lendemain à trois heures du matin, le régiment reçut ordre de partir pour Voiron, et fut assailli de pierres, jusqu'à la porte de France. On ne s'en tint pas là; la société patriotique envoya un courrier à Voiron, pour recommander les dragons, qui furent reçus avec des injures. Mais chose singulière, toutes ces manières qui auroient dû les aigrir, les firent changer. Trois jours après leur arrivée à Voiron, ils étoient gâtés. M. de Jobal, leur colonel, se voyant sur le point d'être massacré, rassembla ses dragons, leur ordonna de faire feu, ceux-ci ne répondirent à ses ordres que par des injures; le colonel fut saisi et emmené au pont de Beauvoisin, où les gendarmes nationaux lui facilitèrent les moyens de sortir de France.

Extrait de l'ordre général de l'armée Lafayette, donné le 7 juin au quartier général du camp.

Le général de l'armée aime à rappeler qu'aujourd'hui, 17 juin, est l'anniversaire de ce jour mémorable dans les fastes de la liberté, où, à Versailles en 1789, les représentans du peuple français, expressément chargés de donner à la France une cons-

titution, se formèrent, pour la première fois, en ASSEMBLÉE NATIONALE. C'est aux soldats de la patrie, qui ont les premiers l'honneur de combattre pour une cause si juste, qu'il appartient sur-tout de célébrer l'anniversaire du 17 juin, en se promettant mutuellement de défendre avec courage et constance la souveraineté nationale contre tous ses ennemis, et d'obéir avec zèle et respect aux autorités constitutionnelles qu'elle a établies. — Au camp retranché de Maubeuge, ce 17 juin 1792, l'an quatrième de la liberté.
LAFAYETTE, général.

M É L A N G E S.

Lettre à M. Rolland de la Platière, par l'auteur des réflexions à la garde nationale.

« Vous étiez parvenu, monsieur, à un degré de célébrité qui étoit bien suffisant pour fixer votre nom, au nombre des noms fameux de ces grands criminels qui achèvent de bouleverser l'état. Comment se fait-il que votre ambition n'ait point été satisfaite, et que vous ayez voulu y ajouter un degré de plus pour monter jusqu'à la scélératesse; car c'est absolument le nom qu'il faut donner à la lettre que vous venez décrire au roi; elle respire la noirceur, le crime, l'atrocité; chaque trait de cette lettre marque la scélératesse, chaque phrase est un venin qui découle de votre bouche empoisonnée, et l'empreinte est un burin qui représente le sang et le carnage.

» Je ne parle point de l'audace qu'il y a, à vous, d'écrire en ces termes à votre souverain, et comment il est possible qu'en composant cette lettre, pour l'adresser au roi, vous, son ministre, la plume ne vous soit pas cent fois tombée des mains, et ne se soit pas refusée à tracer les horreurs que votre esprit délirant lui dictoit. Mais il y a long-temps que vous et les vôtres avez pris un front qui ne rougit jamais, que vous vous êtes fait une cuirasse d'un triple airain, pour oser approcher sans remords d'un prince, triste jouet de l'infortune, l'exemple du néant des grandeurs humaines, et dont les revers déshonorent à jamais le nom français.

Lettre à M. le Maire de Paris.

Depuis quelque temps, monsieur, il s'élève, dans le jardin des Tuileries, des chaires publiques où l'on prêche la révolte, le meurtre, l'incendie. . . . Il paroît que le but de

ces prédications regarde principalement le chef du pouvoir exécutif. Les orateurs indiquent sa demeure du geste et des yeux, et invitent les assassins à y porter leurs pas. Le discours prononcé lundi soir vous convaincra que les factieux ne gardent plus de mesure : mais ce qu'il y a de plus étonnant peut-être parmi tant d'exces publics, c'est de voir que la municipalité de Paris n'en ait aucune connoissance. On se demande comment M. le maire peut ignorer seul ce que tout le monde sait, ce que tout Paris voit et entend chaque jour, comment son patriotisme ne le porte pas à se servir des moyens que la loi lui donne pour réprimer des attentats qui alarment tous les amis de la chose publique. Les véritables amis de M. Pétion commencent à s'alarmer pour sa gloire ; ils sont fâchés de voir la police dormir dans ses mains, lorsque les factieux veillent, lorsqu'ils lèvent par-tout leur tête audacieuse ; ils sont fâchés d'entendre dire que M. le maire est dupe d'un certain parti ; ils voient toutes les apparences contre lui, et ne peuvent s'empêcher de désirer qu'il fasse cesser promptement les murmures par une conduite non équivoque.

Pour moi, qui suis aussi attaché à la gloire de M. Pétion, et qui n'aime pas à la voir attaquée, je m'empresse de l'avertir de ce qui se passe. Je l'engage à porter des regards plus vigilans dans les Tuileries ; je le prie de considérer qu'il n'est pas plus permis d'outrager le roi dans sa demeure, sous ses fenêtres, qu'il seroit permis d'insulter M. le maire dans sa cour et dans ses jardins. On invite donc M. Pétion à veiller à la conservation du représentant héréditaire du peuple, comme il veilleroit à celle du maire de Paris.

On l'invite de maintenir l'ordre dans tous les lieux publics indistinctement, et de ne pas faire de préférence pour le palais-royal ; car on sait que, dans ce lieu, la police est beaucoup plus sévère qu'aux Tuileries. On y voit arrêter quelquefois les colporteurs et les prédicateurs incendiaires. Si l'on me dit que les Tuileries sont un jardin particulier, et que la police n'a pas le droit d'y porter ses regards, je demanderai si le palais-royal n'est pas aussi un lieu particulier. D'ailleurs, la vigilance municipale doit s'étendre par-tout ; rien de ce qui peut intéresser la sûreté publique et particulière ne lui est étranger ; les places publiques, comme les demeures des citoyens, sont soumises à son inspection ; et s'il ne falloit que le consen-

tement du roi pour expulser de ses jardins les factieux qui menacent ses jours, il ne seroit pas difficile à obtenir. Le roi ignore sans doute la plupart des excès qui se commettent autour de son palais, et l'attachement de M. le maire de Paris pour le chef du pouvoir exécutif, devoit le porter à l'en prévenir. Je suis, etc.

GUILLAUME DELFAU, député du département de la Dordogne.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Dans la séance de lundi soir, un pétitionnaire a demandé le licenciement de l'état-major de la garde nationale.

Un fils du malheureux Calas est venu implorer le générosité des représentans de la nation. Le rapporteur du comité de surveillance propose de décréter trois personnes d'accusation. Les pièces que vous venez de lire sont-elles authentiques, demande un membre ? Le rapporteur hésite et déclare que non. C'est atroce s'écrient plusieurs autres membres. Les décrets sont ajournés.

La séance de mardi matin s'est ouverte par un spectacle assez étrange, mais qui n'est pas nouveau. Des gardes nationaux demandent et obtiennent la permission de planter l'arbre de la liberté à la porte de l'assemblée. Quatre commissaires sont nommés par l'assemblée même pour assister à la plantation. Les gardes nationaux défilent ensuite dans la salle au bruit des instrumens. Ils sont suivis d'une troupe nombreuse de femmes, d'enfans, et de sans-culottes. Tout cela étoit entremêlé de piques, de branches d'arbres, de flâmes tricolores et de bonnets rouges.

M. Lamorlière se plaint de M. Servan. On verra par les lettres suivantes quel étoit l'objet de ses plaintes.

Réponse de M. Lamorlière à M. Servan.

« Vous verrez, monsieur, par ma lettre que mes alentours et mon état major ne me trompent pas. Ces alentours avoient obtenu la confiance de Lukner, ils ont la mienne, ils ne peuvent pas être atteints par des dénonciations vagues. J'ai conservé quarante-cinq ans mon honneur intact ; je l'emporterai au tombeau. » LAMORLIÈRE.

Lettre de M. Victor Broglie à M. Servan.

« Vous avez inculpé les alentours et l'état-major de M. Lamorlière, je suis chef de cet état-major, ainsi c'est moi que vous avez in-

culpé. Ma vie passée, la confiance des généraux, ma conduite dans la révolution sembloient devoir me garantir d'inculpations vagues. Je vous prie donc de me donner une explication sur vos reproches. Quelque soit votre réponse, je reste opiniâtement à mon poste. Le dessein bien manifesté de décourager, de renvoyer les citoyens fidèles, ne fait que m'affermir dans ma résolution.»

VICTOR BROGLIE.

Un membre demande à cette occasion que la lettre de M. Lafayette soit paraphée *ne varietur*. Adopté.

Un membre monte à la tribune. Ou le roi, dit-il, est de bonne foi ou il ne l'est pas? Ou le roi a des yeux pour voir ou il ne veut pas voir. Il faut que les représentans du peuple lui disent qu'ils ne sont pas contents de lui. . . . Applaudissemens des tribunes. — On passe à l'ordre du jour.

M. Condorcet fait remarquer que la raison brûle, au moment où il parle, 6 cents volumes in-folio, dépôt orgueilleux de la vanité d'une caste dont les chimères se dissipent en fumée. — Grands applaudissemens.

M. Dumourier écrit qu'il a servi 36 ans avec constance dans les armes et dans la carrière diplomatique, qu'il a reçu 22 blessures, qu'il désire qu'un coup de canon réunisse toutes les opinions sur son compte.

Plusieurs membres ont parlé sur le mode de constater l'état civil des citoyens : leurs discours seront imprimés.

Séance du mercredi, 20 juin.

Cette séance, dont nous rendrons compte demain, est remarquable par le discours qu'a prononcé l'orateur de la députation des faubourgs. Le voici.

« Le peuple Français se présente aujourd'hui devant vous, pour vous annoncer qu'il est à la hauteur de sa destinée et de ses périls. La déclaration des droits nous prescrit la résistance à l'oppression; nous lui serons fidèles. . . . Le sang coulera, ou l'arbre de la liberté fleurira. . . . » L'orateur a rappelé ensuite les dangers de Rome, la conjuration de Catilina, le courage et la conduite de Cicéron, dans ce moment fameux; il a proposé cet exemple aux légis-

lateurs de la France, et passant ensuite à l'examen des circonstances où nous nous trouvons : « le roi, a-t-il dit, n'est point d'accord avec vous. Nous n'en voulons point d'autres preuves que le renvoi des ministres patriotes. . . . Nos armées sont dans l'inaction. Pénétrez-en la cause. — Si un seul homme en étoit l'auteur! . . . Le sang des patriotes ne doit point couler pour l'orgueil d'un tyran. — La haute cour nationale est muette! L'or de la liste civile a-t-il acheté son silence? Messieurs! le peuple attend de vous une réponse digne de sa souveraineté. — Parlez, et nous agirons. — Voilà notre espoir et notre vœu; c'est celui des habitans du faubourg Saint-Antoine, des hommes du 14 juillet, des sections de la capitale, et des citoyens des environs de Paris. »

M. le président a dit qu'une lettre authentique annonçoit la prise de Courtrai, et que M. Lukner avoit fait beaucoup de prisonniers.

Paris, 20 Juin.

Le roi est sauvé, le roi respire! jamais aucun héros ne déploya un courage aussi intrépide, une âme aussi supérieure aux dangers! Jamais aucun roi n'eut autant de droits à l'amour et à l'admiration de ses sujets! jamais aucun peuple ne mérita autant l'exécration de l'univers entier que le peuple de la capitale! — Louis XVI ayant remplacé sa couronne par ce bonnet que nous n'avilions point, puisqu'il a couvert la tête auguste de ce monarque; Louis, entouré de factieux, qui ont osé prétendre à l'honneur de défendre sa personne sacrée de la fureur d'une populace qu'ils avoient eux-mêmes excitée; Louis, au milieu des piques et des poignards, au milieu des cris affreux d'une multitude féroce et affamée de sang; Louis, dans cette crise épouvantable, étoit aussi calme, aussi grand, qu'un roi qui, revêtu de tous les attributs de la royauté et de la puissance, recevrait sur son trône les hommages d'un peuple immense. . . . Nous essayerons demain de tracer le tableau de ce jour. . . . qui ne sera funeste qu'aux factieux.

Pour 160 liv. en assignats on a 100 liv. en argent.
Louis d'or, 16 liv.

L'abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.